



Erreur de calcul du montant de la retraite carcat 2013

Par **pontelevia**, le 04/01/2016 à 10:49

Bonjour, je maintiens mes dires. Mais c'est un calcul sur 14 ans de privé, les 28 ans suivantes sont dans la fonction publique qui m'ont donné une retraite de 1002,65 €. Le premier calcul CARCAT de ma retraite en 2013 est :
RETRAITE PERSONNELLE 252,19
Majoration minimum contributif 24,36
Majoration enfants 27,65 soit 304,20 ET 281,73€ après déductions CSG/CASA et CSG et dette sociale. Cette somme m'a été versée pendant 2 ans.
En décembre j'ai reçu un nouveau calcul :
RETRAITE PERSONNELLE 266,69
Majoration minimum contributif 6,62
Majoration enfant 27,33 soit 300,64 ET 273,39 € après déduction des CSG. Ce qui donne 8,33 € de moins par mois soit la somme de 200,08 (8,33 par 24) que l'on me demande de rembourser suite à un courrier reçu le 2 janvier 2016. J'avoue ne rien comprendre à ces calculs. Besoin d'aide. Merci

Par **alterego**, le 04/01/2016 à 20:01

Bonjour,
Une erreur est toujours possible mais la rectification effectuée ne paraît pas infondée.
La CARSAT vous aurait versé à tort un minimum contributif plus élevé (213€) que celui auquel vous auriez droit.
De plus, même légère, la CSG a une incidence, le calcul paraît donc crédible. Le mieux pour vous serait de demander à la CRAM de vous communiquer le détail de son calcul.
Un contact téléphonique ne paraît pas la meilleure solution, le regroupement régional de ces organismes ne facilitant les relations. Si vous disposez d'une antenne CRAM près de chez vous déplacez-vous. Dans le cas contraire courrier en Recommandé AR.
Cordialement